



PRESCRIRE L'ACTIVITÉ DE JARDINAGE ENCADRÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEPS

Madame, Monsieur,

L'association **VMS**, entreprise sociale et solidaire a créé **un jardin solidaire à Chauvigny où les jardiniers bénéficiaires cultivent collectivement des légumes et se partagent les récoltes**. Le jardin comprend un potager et un verger bientôt en production.

Au-delà du fait de produire des légumes et des fruits pour se nourrir, **l'activité de jardiner apporte un triple bienfait tant pour la santé physique et la santé mentale que la santé sociale**.

VMS est maintenant référencé dans le dispositif **PEPS** (Prescription d'Activité Physique pour la Santé) avec le jardinage comme support d'activité. C'est une première en Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif PEPS a pour objectif d'offrir aux médecins et à leurs patients un cadre partagé, validé et sécurisé, afin de favoriser la pratique d'activités physiques sur prescription médicale. **Il s'adresse à des personnes sédentaires et/ou inactives, ainsi qu'à des personnes porteuses d'une pathologie chronique, en affection de longue durée ou non (Obésité, Cancer, Maladie cardio-vasculaire, Diabète, ...)**.

Tout médecin peut prescrire de l'activité physique pour la santé. Vous pouvez donc désormais informer vos patients et leurs prescrire le jardinage encadré par VMS dans le cadre de PEPS.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ORIENTATION ?

- L'orientation peut être réalisée **directement par le médecin vers le jardin VMS** si l'option est cochée dans le formulaire de prescription. Dans ce cas, le bénéficiaire est pris en charge directement par notre association en tant que structure d'accueil référencée et recommandée par le médecin traitant.

- Elle peut être réalisée par **le coordonnateur territorial PEPS**, qui se chargera de programmer un entretien téléphonique ou en face à face avec le bénéficiaire afin de l'orienter dans le parcours.

Quelle que soit la situation, il est demandé au bénéficiaire de prendre contact avec le coordonnateur territorial PEPS. Son rôle sera de veiller au suivi de la prescription d'activité physique et d'assurer un retour d'information au médecin.

LE FONCTIONNEMENT DU JARDIN

- Il est ouvert, en matinée, les lundis, mercredis et vendredis. À l'issue de chaque séance de jardinage et en échange de son travail, le bénéficiaire repart avec un panier de légumes (d'une valeur moyenne de 10 €).
- **Le jardinage encadré dans le cadre du PEPS se tient les mercredis matins.** Cependant, les personnes peuvent également venir jardiner librement les deux autres demi-journées proposées, en dehors de l'encadrement spécifique PEPS.
- **Une participation financière de 30 € par mois est demandée à chaque participant PEPS,** quel que soit le nombre de séances mensuelles. **Une prise en charge partielle est possible par certaines mutuelles.** Si nécessaire, un accompagnement est apporté pour formaliser la demande.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'hôpital Henri Laborit, VMS accueille également sur le jardin des personnes avec des troubles psychiques stabilisés et accompagnés notamment par les associations La Rose du GEM de Chauvigny et Famille Gouvernante de Poitiers.

Pour lier santé, activité physique et alimentation, notre offre de jardinage est complétée par des ateliers cuisine mensuels animés par une équipe de professionnels nutritionnistes/diététiciens.

CONTACTS

VMS : Suzy Maurin | 06 35 27 49 60

Coordinateur territorial PEPS : Thomas Chassin | 07 71 64 84 44

DAC : 0 809 109 109

CPTS du Chauvinois : cptschauvinois@gmail.com

La Rose du GEM Chauvigny : Laure Lagarde | 06 99 83 89 64

